Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260430-DAG260402-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026
Date de convocation : 24 avril 2026 ***Question : DAG n° 26-04-02*** ***Rapporteur : Jean-Paul VERMOT*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 30*** ***Nombre de conseillers votants : 32*** ***Nombre de suffrages exprimés : 32*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 32*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC. Absent : Ahamada ZOUBEIRI. Ont donné procuration : Nathalie BARNET à Kristell BRETON ; Valérie SCATTOLIN à Enzo DE GREGORIO. Secrétaire de séance : Catherine TRÉANTON.

> INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° DAG 26-02-04 du conseil municipal du 21 mars 2026 relative aux délégations du conseil municipal au maire ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 21 avril 2026 ;

Vu les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation :

26-03-01	Vérification et maintenance des installations de barrières et portails automatiques, des portes piétonnes automatiques et des portes de garage motorisées Avenant 1 au marché n° 25.015.01	Un avenant n° 1 au marché n° 25.015.01 est passé avec la société MIROITERIE 4M afin d'ajouter les prestations de maintenance préventives et curatives d'une porte sectionnelle au stade Aurégan, d'un portail coulissant au stade coatserho et d'une porte automatique à l'hôtel de Ville. Le coût annuel de la maintenance préventive pour chaque équipement ajouté s'élève à :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260430-DAG260402-DE

<table>
<tr><td></td><td></td><td>- Porte sectionnelle au stade Aurégan : 85,00 € HT soit 102,00 € TTC ;
- Portail coulissant au stade coatserho : 100,00 € HT soit 120,00 € TTC ;
- Porte automatique Hôtel de Ville : 100,00 € HT soit 120,00 € TTC
Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant initial de l'accord-cadre (20 000,00 € HT maximum annuel).</td></tr>
<tr><td>26-03-02</td><td>Fourniture de denrées alimentaires pour les besoins de la Cuisine Centrale de la Ville de Morlaix – Lot n°1 Fromages - Avenant n°1</td><td>Un avenant n°1 à l'accord-cadre n°25.007.01 est passé avec la société POMONA PASSION FROID OUEST afin d'intégrer des nouveaux produits.

Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de l'accord-cadre (90 000 € HT).</td></tr>
<tr><td>26-03-03</td><td>Fourniture de denrées alimentaires pour les besoins de la Cuisine Centrale de la Ville de Morlaix – Lot n°4 Crèmes et beurres - Avenant n°1</td><td>Un avenant n°1 à l'accord-cadre n°25.007.04 est passé avec la société POMONA PASSION FROID OUEST afin d'intégrer des nouveaux produits.
Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de l'accord-cadre (80 000 € HT).</td></tr>
<tr><td>26-03-04</td><td>Fourniture de denrées alimentaires pour les besoins de la Cuisine Centrale de la Ville de Morlaix – Lot n°7 Légumes surgelés - Avenant n°1</td><td>Un avenant n°1 à l'accord-cadre n°25.007.07 est passé avec la société POMONA PASSION FROID OUEST afin d'intégrer les nouveaux produits.
Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de l'accord-cadre (90 000 € HT).</td></tr>
<tr><td>26-03-05</td><td>Fourniture de denrées alimentaires pour les besoins de la Cuisine Centrale de la Ville de Morlaix – Lot n°8 : Desserts et fruits surgelés: Avenant n°1</td><td>Un avenant n°1 à l'accord-cadre n°25.007.08 est passé avec la société POMONA PASSION FROID OUEST afin d'intégrer de nouveau produit.
Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de l'accord-cadre (50 000 € HT).</td></tr>
<tr><td>26-03-06</td><td>Vérifications périodiques des défibrillateurs de la Ville de Morlaix et du CCAS
Avenant 4 à l'accord-cadre n° 23.015.01</td><td>Un avenant n° 4 au marché n° 23.015.01 est passé avec la société CAP VITAL – MORLAIX MEDICAL afin d'ajouter les nouveaux produits ci-après au Bordereau des prix unitaires :
<table>
<tr><th>Référence</th><th>Désignation</th><th>Prix HT</th></tr>
<tr><td>BAG/RCP</td><td>Fourniture d'une trousse 1er secours DAE</td><td>24.17 €</td></tr>
<tr><td>LR20</td><td>Fourniture de pile LRT 20 Blister de 4</td><td>3.75 €</td></tr>
<tr><td>C_AL/HDR100-24CA</td><td>Alimentation pour armoire AIVIA 200</td><td>53.33 €</td></tr>
<tr><td>DAE029</td><td>Kit signalétique défibrillateur</td><td>32.50 €</td></tr>
</table>
Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant de l'accord-cadre (40 000,00 € HT maximum sur la durée totale de l'accord-cadre).</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260430-DAG260402-DE

26-03-07	Mission de maîtrise d'œuvre infrastructures – Rénovation et sécurisation de l'axe Wurselen – Truro et création d'une piste cyclable monodirectionnelle en site propre	Un marché de maîtrise d'œuvre infrastructure est passé avec la société SAFEGE Le forfait provisoire de rémunération s'élève à 59 300,00 € HT soit 71 160,00 € TTC. Le délai global d'exécution prévisionnel du marché est de 36 mois et commence à courir à partir de la date de commencement qui sera indiquée sur la lettre de notification
26-03-08	Location et entretien longue durée de véhicules frigorifiques pour la cuisine centrale Lot 1 : Location et entretien longue durée d'un véhicule frigorifique de 3.5 tonnes Lot 2 : Location et entretien longue durée d'un véhicule frigorifique de 4.5 tonnes	Un avenant n°1 aux marchés n°24.026.01 et 24.026.02 est passé avec la société PETIT FORESTIER LOCATION afin de modifier les coordonnées bancaires des marchés Le présent avenant n'a aucune incidence financière sur le montant des marchés.
26-03-09	Ouverture de crédit de trésorerie auprès de La Banque Postale	Signature avec La Banque Postale un contrat de ligne de trésorerie aux conditions financières suivantes : - Montant maximum : 1 000 000 € ; - Durée maximum : 364 jours ; - Taux d'intérêts : taux fixe de 3.040 % l'an ; - Base de calcul : 30/360 ; - Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale ; - Date de prise d'effet du contrat : trois semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 20 mai 2026 ; - Garantie : néant ; - Commission d'engagement : 500.00 € soit 0.050 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat ; - Commission de non utilisation : - 0.00% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00%. - 0.05% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur ou égal à 65.00%. - 0.10% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00%. - Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum. - Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260430-DAG260402-DE

26-03-10	Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des ventes des tickets de cantines pour les repas pris occasionnellement dans les restaurants scolaires.	La régie de recettes pour l'encaissement des ventes des tickets de cantines pour les repas pris occasionnellement dans les restaurants scolaires est supprimée à compter du 7 avril 2026. En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement des ventes des tickets de cantines pour les repas pris occasionnellement dans les restaurants scolaires .
26-04-02	Contrat de location pour l'exploitation temporaire d'une licence IV	La licence IV acquise par l'EPFB au profit de la ville est donnée en location à Monsieur Xavier MOISY pour une durée courant jusqu'au 30 septembre 2026 au plus tard.

Considérant que Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : prennent acte de la communication des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Catherine TRÉANTON

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT